



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DU VAL D'OISE

PREFECTURE

CABINET

Service interministériel
de défense et de protection civiles

112747

**ARRETE PREFECTORAL N°
MODIFIANT L'ARRRETE N° 112566 DU 16 MAI 2011 RELATIF A
L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR
LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS
- COMMUNE D'ARGENTEUIL -**

LE PREFET

Officier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu Le code général des collectivités territoriales ;
- Vu Le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27;
- Vu Le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;
- Vu Le décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique
- Vu Le décret n° 2010 -1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français, les zones de sismicité ont changé de dénomination et la liste des communes concernées par la réglementation parasismique a été étendue;
- Vu L'arrêté préfectoral n°06-0001 du 05 janvier 2006 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement, modifié par l'arrêté préfectoral n°08-180 du 26/08/2008 ;
- Vu L'arrêté préfectoral du 26/06/2002 approuvant le plan de prévention du risque inondation (PPRi) sur la commune d'Argenteuil ;
- Vu L'arrêté préfectoral du 04/03/2005 prescrivant un plan de prévention du risque mouvement de terrain sur tout le territoire communal ;
- Vu L'arrêté préfectoral n° 10-092 du 10/02/2010 approuvant le plan de prévention du risque de mouvement de terrain à Argenteuil ;
- Vu L'arrêté inter-préfectoral n°2010-070 du 29/04/2010 prescrivant le plan de prévention des risques technologiques (PPRt) pour la société total raffinage marketing située à Gennevilliers ;
- Vu L'arrêté préfectoral n°112566 du 16/05/2011 modifiant l'arrêté n°06-005 du 05/01/2006, relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs à Argenteuil ;
- Vu L'arrêté inter-préfectoral n°2011-61 du 23 mai 2011 portant modification de l'arrêté N°2010-070 du 29/04/10 portant prescription de l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques du dépôt pétrolier classé "as" situé à Gennevilliers et exploité par la société Total Raffinage Marketing;

Considérant que le dossier d'information annexé doit être mis à jour ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur du cabinet.

ARRETE

Article 1 La commune d'Argenteuil est exposée au risque inondation, au risque de mouvement de terrain et aux risques technologiques liés à l'exploitation de la société total raffinage marketing située à Gennevilliers.

Article 2 Le document communal d'information joint à l'arrêté n°112566 du 16 mai 2011 est remplacé par le document d'informations mis à jour et annexé au présent arrêté.

Article 3 Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- une fiche de synthèse qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels prévisibles et des risques technologiques donnant lieu à plan de prévention des risques, ainsi que la liste des documents correspondants auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer ;
- des plans des secteurs exposés aux risques.

Le dossier et les documents de référence sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier est accessible sur le site internet de la préfecture.

Article 4 Ces informations sont mises à jour dans les conditions mentionnées à l'article L.125-5 du code de l'environnement.

Article 5 Le présent arrêté et le dossier d'information sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté est affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Il en sera de même à chaque mise à jour.

Article 6 Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur du cabinet, Messieurs les sous-préfets d'arrondissement, Monsieur le directeur départemental des territoires et Monsieur le maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 20 JUIN 2011

Pour le Préfet,

Le sous-préfet, directeur du cabinet



Michel BERNARD

Commune de ARGENTEUIL

Informations sur les risques naturels et technologiques
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 112747

mis à jour le 28/06/2011

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui non

PPRI	date	26/06/2002 (approuvé)	aléa	inondation
PPRmt	date	10/02/2010 (approuvé)	aléas	Mouvements de terrain
	date		aléa	
	date		aléa	
	date		aléa	
	date		aléa	

Les documents de référence sont :

Plan de prévention des risques inondation de la seine sur Argenteuil	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>
Plan de prévention des risques de mouvements de terrain sur Argenteuil	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>
Dossier communal sur les risques majeurs	Consultable sur Internet	

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui non

Société TOTAL RAFFINAGE MARKETING (Gennevilliers)	date	23/05/2011 (prescrit)	effet	Thermique et surpression
	date		effet	
	date		effet	

Les documents de référence sont :

Plan de prévention des risques technologiques	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>
Zonage réglementaire du PPR t	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet	

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R.563-4 et R.125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité Forte zone 5 Moyenne zone 4 Modérée zone 3 Faible zone 2 Très faible Zone 1

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Périmètre du plan de prévention des risques naturels (inondation)

Périmètre du plan de prévention des risques de mouvements de terrain

Périmètre d'étude du PPRt

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »